

Procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal  
du lundi 16 septembre 2024  
(no 33)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

**Membres de l'Exécutif**

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

**Bureau du Conseil**

Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

**Membres du Conseil municipal**

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Jacques-André ROMAND
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé : --

Public : --

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
2. Demande de naturalisation (huis clos - délibération)
3. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 45'000.- F destiné à l'étude de faisabilité d'un PLQ sur la parcelle N° 2130 (délibération)
4. Nomination des président.es, vice-président.es des locaux de vote 2025
5. Droit d'opposition des Conseils municipaux
6. Communication du Bureau du Conseil municipal
7. Communication du Maire
8. Rapport des commissions
9. Propositions individuelles et questions

**M. le Président** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h.

### 1. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2024

**M. le Président** constate qu'il n'y a pas de modification à apporter et les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

### 2. Demande de naturalisation (huis clos – délibération)

La demande est traitée en huis-clos.

### 3. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 45'000.- F destiné à l'étude de faisabilité d'un PLQ sur la parcelle N° 2130 (délibération)

**M. le Président** passe la parole à M. Mittey.

**M. Mittey** donne lecture de la synthèse suivante :

« En introduction à cette délibération, il nous semble opportun de vous rappeler qu'à la suite de la commission aménagement du territoire et projet de développement villageois et de la commission des finances du 22 avril 2024, le PV mentionne qu'il a été demandé à l'Exécutif de lancer trois études de faisabilité. La première qui inclut tous les points cités, à savoir IEPA, parascolaire, voirie, parking, salle de gym, abri PC. La deuxième est une variante sans la salle de gym. La troisième prévoit l'intégration du parascolaire dans l'actuelle salle de gym, sachant que le parascolaire a besoin d'un minimum de 70 places.

Le montant de Fr. 45'000.- a été accepté par les deux commissions, ainsi qu'une rallonge éventuelle suite à la demande de la troisième étude.

Il ressort du PV du Conseil municipal du 29 avril 2024 qu'il vous a été présenté la décision de la commission de donner son feu vert à l'Exécutif pour une étude de faisabilité d'un projet d'aménagement de la parcelle N°2130 – à savoir le parking actuel –, et une autre pour la salle communale.

Ainsi, le montant que nous proposons dans la délibération de ce lundi est en lien avec les études 1 et 2 (avec ou sans la salle de gym). Pour ce qui en est de l'étude 3, une étude a été faite et honorée en 2018 déjà concernant le parascolaire, dans lequel on trouvait 48 enfants au maximum. L'Exécutif précédent n'avait pas donné de suite à cette étude, sûrement en prévision du nombre d'enfants en augmentation au vu du développement villageois. Le même architecte a été contacté ce printemps. Ce dernier nous a confirmé oralement qu'il n'était pas possible de prévoir un espace plus grand dévolu à cette activité dans ce bâtiment, en l'état. Agrandir le parascolaire signifierait une rénovation totale du bâtiment. Or la salle de gym est « figée », un terme que l'on emploie dans le cadre d'un PLQ (le PLQ qui a servi à développer le village pour environ dix ans).

Nous proposons donc de voter aujourd'hui le budget pour les études 1 et 2, et de prévoir prochainement, si nécessaire, une commission développement villageois pour discuter de l'étude 3. »

**M. Beusoleil** confirme ce qui a été dit suite à la commission aménagement et des finances du 22 avril. Il regrette simplement qu'entre le 22 avril et aujourd'hui, l'Exécutif ait laissé passer autant de temps pour voter ce crédit d'étude, puisque la commission avait été claire quant à l'urgence d'aller de l'avant par rapport à ce PLQ. Cela repoussera donc le PLQ encore quelque temps.

**M. Läser** n'était pas du tout, à la base, favorable de prévoir quelque chose sur cette parcelle. À son avis, le parascolaire est mieux au centre du village, où les enfants n'ont pas de route à traverser. Le nombre d'élèves a augmenté depuis l'étude faite en 2018. C'était le vœu de la commission de faire une étude abritant le parascolaire dans la salle communale. Pourquoi ne pas voter tout de suite l'étude 3, qui fait partie des deux autres, en prévoyant la rallonge évoquée plus haut ?

**M. le Président** souligne que la commune a financé en 2018 un projet qui n'a jamais été réalisé.

**Mme Spinedi** suggère de renvoyer cette discussion en commission.

**M. Beusoleil** propose de transmettre à la commission, avant sa séance, l'étude de 2018.

**M. Läser** trouverait dommage de partir seulement sur les deux études.

**M. Mittey** rappelle qu'il n'y a pas que le parascolaire, mais aussi la voirie, les abris PC, etc.

**M. Läser** souligne que s'agissant de la dernière parcelle communale, il faudrait vraiment étudier toutes les possibilités au lieu de partir seulement sur deux projets.

**Mme Spinedi** indique que les études ne sont pas exclusives. D'où sa proposition de convoquer rapidement la commission concernant l'étude 3 et la rallonge idoine. La commission se prononcera sur ses intentions d'investir pour reprendre une étude, peut-être avec un autre mandataire.

**M. Bongard** souhaiterait des précisions sur le bureau d'architecte.

**M. le Président** répond que ledit bureau avait déjà travaillé sur cette parcelle dans le cadre d'une préétude.

**M. Thorens** propose un amendement à la délibération, à savoir réaliser la troisième étude. Si l'on peut éviter que les enfants traversent la route pour se rendre au parascolaire, ce ne serait pas si mal.

**Mme Spinedi** pense que le vote de cette délibération n'empêchera pas d'avoir très prochainement une discussion au sein de la commission ni de remettre des fonds communaux pour une troisième étude. Les commissaires avaient demandé à l'Exécutif de s'assurer de la possibilité d'accueillir 70 élèves ; l'étude existante a permis de répondre à cette question.

**M. le Président** relève que l'Exécutif s'engage ce soir, si la commission souhaitait aller de l'avant sur la troisième étude, à demander les fonds nécessaires pour étudier cette possibilité.

**Mme Spinedi** confirme que le parascolaire est une priorité pour l'Exécutif.

**M. Beausoleil** explique que la commission ne demande pas automatiquement une rallonge. Il veut avant tout prendre connaissance de l'étude réalisée en 2018. Celle-ci aurait pu être présentée avant le projet de délibération.

**M. Bongard** se rappelle qu'à l'époque, les autorités communales avaient prévu l'agrandissement de la salle communale actuelle avec la rénovation de la cuisine et le parascolaire.

**M. Läser** souhaiterait savoir quels étaient les critères de la commune par rapport au nombre de places du parascolaire pour l'étude réalisée en 2018.

**M. le Maire** explique que la commune avait demandé à l'architecte, M. Peccoud, d'étudier la faisabilité pour 40 places conformément aux statistiques cantonales. À l'époque, le PLQ n'était pas abouti. Comme les dernières statistiques du SRED indiquaient 70 places, l'Exécutif a relancé sans frais l'architecte qui, sur la base de l'étude de 2018, a répondu que le bâtiment dans son état actuel n'offrirait pas une telle capacité.

**M. Läser** répète son souhait de réaliser les trois études.

**Mme Spinedi** précise que l'Exécutif a demandé à l'architecte s'il était possible d'agrandir encore le bâtiment au regard du terrain pour accueillir 70 élèves.

**M. Läser** estime que l'étude demandée aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celle de 2018, qui prévoyait 48 places.

**M. Beausoleil** rappelle que cette étude a été faite. Soit les contraintes sont telles qu'il n'est pas possible d'aller plus loin, soit elle impliquera d'autres contraintes comme une surélévation ou autres. Il ne devrait pas être trop compliqué de fournir à la commission l'étude de 2018 et de définir les mesures à prendre pour accueillir 70 places.

**M. Rodrigues da Guerra** s'étonne que selon les projections du SRED, il faille prévoir 70 places.

**M. le Maire** souligne les difficultés pour le DIP d'être plus précis.

**M. Rodrigues da Guerra** espère que cette projection a été prise en compte pour l'école, et qu'il ne faudra pas prévoir une classe supplémentaire voire un agrandissement avec le développement villageois. Car lorsque la question avait été posée, il ne devait pas y avoir d'impact sur l'école.

**M. le Maire** répond que des discussions ont été menées avec l'Exécutif de Gy. Le nombre d'élèves est très cyclique. Cas échéant, la commune pourrait installer un pavillon provisoire le temps nécessaire pour accueillir une classe supplémentaire. Mais prévoir une extension de l'école pour quelques élèves serait trop complexe et trop coûteux pour la commune.

**M. Rodrigues da Guerra** souhaitait attirer l'attention du conseil sur cette question, car l'étude avait été réalisée pour 48 enfants alors que là, on parle de 70.

**Mme Spinedi** rappelle la synthèse lue en préambule par M. Mittey, qui était importante. Le vote du crédit budgétaire supplémentaire pour les deux études n'empêchera en rien la commune de demander la troisième, pour laquelle l'Exécutif s'engage à avancer dans un second temps très proche.

**M. Läser** relève que la troisième étude changerait tout, puisque la salle communale resterait au même endroit. Pourquoi le conseil ne voterait-il pas directement pour les trois études ?

**M. Beausoleil** rappelle que selon le PV, dont il remercie son auteur, les commissions aménagement et finances ont préavisé favorablement un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 45'000.- avec éventuellement une rallonge pour la troisième étude. L'Exécutif transmettra l'étude de 2018 à la commission qui préavisera – ou pas – un budget complémentaire.

Toutes les questions étant épuisées, **M. le Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

*Délibération N°49/2024*

#### Délibération

#### **ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 45'000.- F destiné à l'étude de faisabilité d'un PLQ sur la parcelle NO 2130, située à la route de Presinge**

*sur proposition du Maire et des Adjointes,*

*Le conseil municipal*

#### **DECIDE**

*à la majorité simple*

*par 5 oui, 2 non et 3 abstentions*

- 1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 45'000.- F destiné à l'étude de faisabilité d'un PLQ sur la parcelle N° 2130, située à la route de Presinge.*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2024 sur le compte 7900.00.31310.00.*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire la fortune nette.*

#### **4. Nomination des président.es, vice-président.es des locaux de vote 2025**

**M. le Président** annonce en préambule qu'il occupe la fonction de président des locaux de vote depuis deux ou trois ans. Il ne souhaite pas se représenter pour 2025, ceci pour des raisons professionnelles, mais fournira volontiers toutes les explications utiles aux futurs président et vice-président.

Sont élus en bloc par acclamations :

Président : M. Rodrigues da Guerra.

Suppléant du Président : M. Gaillard.

Vice-président : M. Thorens

Suppléant du Vice-président : M. Bongard.

#### **5. Droit d'opposition des Conseils municipaux**

**M. le Président** énumère les différentes décisions de l'ACG sujettes au droit d'opposition des Conseils municipaux.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 francs.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal.

**M. Romand** souhaiterait connaître les résultats des votes de l'ACG, particulièrement sur le bibliobus. Y a-t-il eu dissidence de certaines communes ? Car plusieurs sont déjà sorties du bibliobus. Et quelle est réellement l'utilité du bibliobus ?

**M. le Président** indique que le délai d'opposition est fixé au 15 octobre 2024. Or le Conseil municipal ne se réunira pas avant.

**M. Mittey** se renseignera et communiquera la réponse par e-mail à l'ensemble des élus.

**M. Beausoleil** relève qu'un seul Conseiller municipal souhaiterait connaître les réactions des autres communes.

**M. Romand** rappelle qu'il faut au moins 30 % des communes qui s'opposent à une décision de l'ACG. D'où sa question.

## 6. Communication du Bureau du Conseil municipal

**M. le Président** annonce qu'il reste un solde de jetons de présence de Fr. 3'830.- sur 2024, et Fr. 5'000.- jusqu'au 31 mai 2025, soit un total de Fr. 8'830.-. Ce montant est insuffisant pour un voyage du Conseil municipal. Il souhaiterait l'accord de principe des élus pour engager cette somme en vue d'inviter tout le Conseil municipal à la fin de la législature pour dîner chez Chevrier, éventuellement en prévoyant un transport.

Cette proposition ne suscitant aucune opposition, **M. le Président** tiendra les élus informés.

**M. le Président** donne lecture de la lettre de M. Bongard, précédemment adressée par e-mail à M. le Maire.

**M. le Maire** avait répondu à M. Bongard suite à cette demande. Il était ouvert à une discussion, qui n'a pas eu lieu.

**M. Bongard** a reçu une lettre d'excuses de M. le Maire, selon qui la discussion n'avait pas été violente. Il est un peu déçu d'avoir reçu cette réponse un mois plus tard.

Les intéressés considèrent que le sujet est clos.

## 7. Communication du Maire

### a. Cimetière

La demande d'autorisation a été déposée. Les honoraires du mandataire dépassent malheureusement un peu le budget voté, à savoir Fr. 5'000.- sur les frais de fonctionnement 2024.

### b. Routes

Les travaux pour la réalisation de la piste cyclable, sur la route de Jussy, ont repris. Le chantier devrait s'achever en juillet 2026. Des feux alternés géreront le trafic.

**M. Läser** demande s'il est exact que le projet s'arrêtera au giratoire de Presinge.

**M. le Maire** ne le pense pas.

**M. Bongard** indique que les SIG enterreront la ligne jusqu'à Sionnet.

**M. le Maire** rappelle que les travaux sur le chemin des Blessonniers avaient été stoppés pendant l'été. Ils ont repris aujourd'hui et seront terminés fin 2024. Une déviation sera mise en place pendant deux semaines afin d'ouvrir la route devant chez Mme Mouchet.

Concernant le démontage de la STEP à la Louvière, le tunnelier a été posé et les travaux avancent à l'intérieur de la propriété. Ils s'achèveront à la fin de l'année.

c. Agenda

**M. le Maire** rappelle que les élus inscrits à la Revue, le 1<sup>er</sup> novembre, se retrouveront sur place.

La fête de l'Escalade aura lieu le 12 décembre à Gy. Le Noël des aînés a été fixé au 10 décembre à 11h30 à la salle Gallay. Le Noël communal se déroulera le soir du 19 décembre.

d. Sapins de Noël

**M. le Maire** souhaiterait savoir si la commission reconduit la décoration des sapins. Plusieurs élus confirment leur participation et proposent le 30 novembre au matin.

Pour éviter tout malentendu, **M. Rossi** demande si un repas sera prévu, ou si celui-ci sera à la charge de chacun.

**M. le Maire** répond qu'il est de tradition que la commune offre un forfait pour la fondue.

**M. Läser** organisera la fondue devant l'école, **M. Gaillard** s'occupera de rassembler les décorations.

Les élus suivants confirment leur participation à la matinée boules/fondue/sapin : MM. Rossi, Läser, Thorens, Renggli, Gaillard, et Mme Demont. M. Beusoleil se greffera à cette activité s'il le peut.

e. Centre horticole de Lullier

**M. le Maire** rappelle les portes ouvertes, du 19 au 22 septembre, pour le 50<sup>e</sup> anniversaire du centre horticole de Lullier.

f. Assemblée communale pour les élections

**M. le Maire** rappelle que l'assemblée communale prévue pour les élections a été annulée, car plusieurs élus n'étaient pas certains de se représenter. Tous les habitants ont reçu un flyer. Le dépôt des listes est fixé au 2 décembre.

g. Manifestation

**M. Mittey** annonce que comme chaque année, le FIFDH présentera un film le 5 octobre à 19h ; l'aide de la commission culture est instamment sollicitée pour installer les chaises et servir l'apéritif.

## 8. Rapport des commissions

**M. Cardoso Inacio** passe la présidence à **M. Bongard**, qui lui donne la parole.

a. Routes

**M. Cardoso Inacio** indique que la commission s'est réunie à deux reprises. En ce qui concerne la question de M. Romand, qui avait été approché par des riverains concernant le trafic sur la route des Eaux-Belles, le radar a été posé hors vacances scolaires pendant 26 jours. 3'214 véhicules ont été dénombrés pendant cette période, majoritairement dans les plages horaires 15h et 19h, soit une moyenne de 123 véhicules/jour, avec une vitesse moyenne de 37 km/h dans cette zone limitée à 50 km/h. La vitesse maximale relevée était de 101 km/h. La situation semble acceptable. La commission a malgré tout décidé de relancer l'OCT afin de mettre en place une interdiction de circuler, riverains et trafic agricole exceptés, une mesure qui avait été refusée par l'office.

La commission a évoqué le véhicule de voirie. Les choses avancent dans le bon sens et un cahier des charges est en cours de finalisation. La commune demandera quatre offres et quatre essais. Ce dossier devrait aboutir avant la fin de la législature.

Le 14 août, la commission s'est réunie concernant le projet de réaménagement de la traversée du village. L'ingénieur a présenté plusieurs variantes. La commission et l'Exécutif étaient d'accord sur quasiment tous les points. La prise de position servira de base pour l'établissement du cahier des charges de l'ingénieur.

**M. Bongard** redonne la présidence à M. Cardoso Inacio.

## b. Social

**M. Rossi** annonce que la commission a accompagné 22 jeunes à Europa-Park, les 24 et 25 août (5 accompagnants). Tout s'est admirablement bien passé (voyage, météo, hôtel, repas, attractions). Le comportement des jeunes était remarquable. **M. Rossi** remercie vivement le secrétariat, qui a fourni un gros travail.

Le 10 septembre, 39 personnes ont participé à la sortie des aînés au château de Menthon, qui est à taille humaine et très intéressant. La visite était commentée par Mme Corine Charles et l'intendant du château. Le repas s'est déroulé au Palace de Menthon (cuisine bistronomique dans un restaurant gastronomique). Suivait le tour du lac d'Annecy en bateau. La météo était parfaite et les participants ravis. **M. Rossi** remercie de nouveau le secrétariat, ainsi que Mme Spinedi.

**Mme Spinedi** en profite pour remercier Stéphanie Henri, qui officiait en tant qu'ambulancière.

Le repas de Noël des aînés aura lieu le mardi 10 décembre. La mise en place et le service seront assurés par le secrétariat et la commission sociale.

La commission a validé différents projets : offrir un panier garni aux nonagénaires et centenaires, et organiser un apéritif pour les nouveaux habitants en 2025.

## c. Culture & Manifestations

**M. Rossi** évoque le bilan de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août. La fréquentation transgénérationnelle était excellente, le cortège aux lampions, torches et feu de joie très bien, tout comme l'orchestre et l'ambiance. Le feu d'artifice, offert par un particulier, a été très apprécié. Nombreux sont ceux qui souhaiteraient réitérer le feu d'artifice aux frais de la commune. D'autres, à l'instar de **M. Rossi**, estiment que le feu de joie est une tradition qu'il faudrait conserver.

**Mme Demont** pense que ce serait une très bonne chose de réitérer le feu d'artifice, qui est un plus pour le village.

**M. Rossi** relève que le discours de l'orateur était très bien. Les points à améliorer : la famille et les accompagnants de l'orateur ne reçoivent qu'un seul bon pour une boisson et une raclette, ce qui était franchement gênant. **M. Rossi** propose de prévoir une table dédiée, avec quelques élus, afin d'offrir le repas à l'orateur et ses accompagnants, avec boissons à volonté. De plus, la commune a complètement oublié d'offrir un pack de trois bouteilles à l'orateur (ou un bouquet de fleurs en cas d'oratrice). Les élus devraient tous être placés à droite de l'orateur, et l'Exécutif à sa gauche. Pour la mise en place des tables, il faudrait à l'avenir engager des jeunes avec un bon repas. À cet effet, **M. Rossi** propose la création d'un protocole afin d'offrir une certaine unité à la fête nationale.

**M. Rossi** adresse encore une fois ses remerciements au secrétariat.

Le 3 août avait lieu Ciné-Presinge (65 participants) sous la houlette de M. Cardoso Inacio. Qualités sonore et visuelle très bonnes, prestataire à garder, choix du film plaisant (*Retour vers le Futur*), météo et ambiance également très bonnes, pop-corn offert, bières et boissons offertes par M. Cardoso Inacio. **M. Rossi** félicite et remercie chaleureusement le secrétariat et M. Cardoso Inacio pour l'organisation.

Le 14 septembre, le duo Philippe Boaron (piano) et Seat Byeol Choi (violon) se sont produits à l'église St-Félix. Ces deux musiciens professionnels ont joué des airs contemporains et offert un spectacle magique aux 30 spectateurs. Le conseil de paroisse a été d'une grande aide, ainsi que les cantonniers.

Les 9 et 10 novembre aura lieu le Presing'Art à la salle communale. Et le 30 novembre, du rock par Pierre-André Loizeau et son groupe Terminus 7. La soupe à la courge organisé par l'Amicale 1243 aura lieu le 11 novembre dès 18h.

## d. École & Sport

**M. Renggli** annonce que la commission s'est réunie à deux reprises, les 6 juin et 12 septembre.

Le 6 juin, la commission a finalisé l'organisation des promotions qui avaient lieu à Gy le 29 juin. Les commissaires ont ensuite évoqué l'organisation des promotions 2025, qui auront lieu à Presinge avec la commune de Gy. Les dates suivantes ont été retenues et confirmées : Escalade le 12 décembre 2024, Noël le 19 décembre 2024, promotions le 27 juin 2025. Les élus recevront comme d'habitude les informations par la Mairie. **M. Renggli** profite de rappeler que la commission a toujours besoin d'aide et de bénévoles pour que ces manifestations se déroulent le mieux possible.

#### e. Bâtiments

**M. Gaillard** indique que la commission s'est réunie le 26 août et a traité plusieurs sujets. M. le Maire a présenté le projet de réaménagement et d'agrandissement du cimetière, réalisé par l'entreprise Jacquet. Le projet comprend une extension du cimetière côté village et une autre du côté est (Plein-Champs). Une première mouture avait été présentée à la commission en février dernier. Les commissaires avaient préconisé quelques modifications et aménagements. Ce nouveau projet, qui en tient compte, a été approuvé par l'ensemble de la commission. **M. Gaillard** propose que les élus puissent visualiser celui-ci lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

**M. le Maire** obtiendra les plans en format numérique.

**M. Gaillard** rappelle qu'un premier projet avait été établi par l'entreprise Henchoz lors d'une précédente législature. Celui-ci étant devenu caduc, la commune est repartie sur un autre projet.

**M. le Maire** explique qu'il y a certains endroits où il n'est pas possible de creuser, car le terrain s'effondre. De plus, le cimetière n'offre pas de jardin du souvenir ni de jardin pour les enfants, et il n'y a plus assez de columbariums. Le projet est relativement simple.

**M. Gaillard** évoque une allée centrale en pavés drainants, et une ouverture au droit de cette allée sur le mur d'enceinte côté est.

Les commissaires ont ensuite évoqué l'auberge communale. La commission s'est étonnée de la réfection complète des façades. Car il avait été convenu que seules les vitres des fenêtres seraient remplacées. Or le projet a évolué. Le montant des travaux de Fr. 65'000.- a étonné la commission qui souhaiterait connaître la provenance de cette enveloppe budgétaire. Comment ces travaux ont-ils été menés ? Comment et par qui ont été choisis les camaïeux de blanc et gris sur la façade (en zone 4B protégée, les teintes devraient être soumises en amont au département) ? Sans compter le changement d'affectation des locaux avec l'installation des ateliers. Tout cela pose question. **M. Gaillard** souhaiterait une explication.

**M. Mittey** répond qu'une ligne budgétaire de Fr. 65'000.- était inscrite pour l'auberge dans le budget 2024. Le remplacement complet des vitrages (déperdition thermique) a été estimé. **M. Mittey** souhaiterait proposer une étude de faisabilité pour le budget 2025. D'entente avec la régie, qui a beaucoup travaillé sur ce dossier, et vu les nombreuses demandes d'une vie sociale dans le village, la moins-value de Fr. 10'000.- sur le remplacement des vitrages a permis de repeindre la façade tout en restant dans le cadre du budget voté. Les ateliers, qui ont été gérés par la régie y compris sur le plan légal, devraient amener une clientèle supplémentaire au restaurant. Les teintes de la façade sont très neutres et n'ont entraîné que des retours positifs. Pour **M. Mittey**, cette réussite avec peu de moyens a redonné une belle allure à l'auberge.

**M. le Maire** souligne que pour les façades et volets de la mairie, la commune avait présenté une palette de couleurs. Il avait fallu un article de la *Tribune de Genève* pour obtenir une réponse de la CMNS.

**M. Gaillard** rappelle qu'un budget était prévu pour des jardins potagers destinés aux habitants de la ferme Gally. La lettre envoyée par la régie fin juin n'a suscité que deux réponses, une positive et une négative. Il a rencontré deux habitantes ce week-end qui n'ont pas répondu, car elles n'étaient pas intéressées par un jardin potager commun, mais des potagers individuels.

**M. le Maire** rappelle que clôturer une si petite surface n'engendrerait pas les mêmes coûts (budget de Fr. 10'000.-).

**Mme Spinedi** recommande aux habitants de ne pas hésiter à interpeller la Mairie pour poser leurs questions.

**M. le Président** propose à M. Gaillard d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission.

#### f. Environnement

**M. Läser** annonce que la commission a évoqué le cahier des charges pour les vélos électriques, qui est à refaire, et Mobilitri.

**Mme Spinedi** précise que si la subvention est attribuée, le cahier des charges devra être revu.

**M. Läser** rappelle que le contrat de base de Mobilitri échoira le 31 octobre 2024. La déchetterie mobile a été prolongée d'une année en attendant de trouver une solution pour les encombrants.



g. Aménagement du territoire

**M. Beusoleil** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis le 22 avril.

h. Finances

**M. Romand** n'a pas de communication.

## 9. Propositions individuelles et questions

**M. Cardoso Inacio** passe la présidence à **M. Bongard**, qui lui donne la parole.

**M. Cardoso Inacio** a été quelque peu surpris par la réponse de M. Mittey concernant les préavis de la CMNS, compte tenu de ses exigences par rapport aux manifestations culturelles.

**M. Mittey** indique que la commune a beaucoup travaillé avec la régie. De plus, les travaux devaient être terminés pour l'ouverture de l'auberge, le 19 août. Sachant d'expérience que le choix des couleurs ne serait toujours pas arrêté à ce jour, il a pris sur lui.

**M. Cardoso Inacio** constate que le camion chargé des travaux de canalisation stationne quasiment tout le temps sur la descente de la Louvière, parfois pendant plusieurs jours.

**M. le Maire** confirme que le chemisage des canalisations de la Louvière est terminé depuis un petit moment. Il a contacté l'entreprise, qui se charge actuellement du chemisage des canalisations de la villa d'un riverain. Le camion ne pouvant stationner la nuit dans la propriété privée, il stationne le soir et le week-end dans la descente. Il devrait partir à la fin de la semaine.

**M. Bongard** redonne la présidence à M. Cardoso Inacio.

**M. Beusoleil** relève que contrairement à ce qui est écrit en page 6 (environnement, routes, transports et sécurité) du compte rendu administratif et financier, la commission des finances n'était pas entrée en matière sur une augmentation du temps de travail des cantonniers.

**M. Bongard** confirme qu'à l'époque de sa présidence, la commission attendait le cahier des charges des deux cantonniers afin de connaître le temps réel qu'ils passaient sur la commune et sur les manifestations.

**M. Romand** a fait une remarque sur ce sujet lors de la dernière séance du Conseil municipal. Pour le budget, la commission des finances devra avoir un cahier des charges et une justification des augmentations. Il est lui aussi surpris de cette mention dans le compte rendu.

**M. le Maire** confirme que cette proposition avait été soumise. Il manquait certains éléments, d'où le refus à juste titre de la commission des finances. Les heures pour les manifestations et les entretiens avaient été communiquées avec un certain retard. Mais cette question n'avait plus été évoquée depuis par les commissions pour le budget.

**M. Gaillard** pense que les autorités communales devaient intervenir, car il commence à y avoir des situations conflictuelles entre les habitants de la ferme Gallay. Serait-il imaginable d'organiser une réunion afin de mettre à plat ces tensions ?

**M. le Maire** s'est entretenu avec les concernés, qu'il a par la suite vu échanger ensemble. Il espère qu'une solution aura été trouvée.

**M. Gaillard** indique que cela ne semble pas être le cas.

**M. Rodrigues da Guerra** avait proposé de remplacer les places du fond par des places dans le parking de l'entrée.

**M. Gaillard** trouverait important que les autorités communales, pourquoi pas le président de la commission bâtiments, organisent une réunion avec les différents acteurs pour une médiation, plutôt que la régie.

**M. Läser** demande si la future barrière ne ferait pas aussi ralentir les véhicules à l'entrée.

**M. Rodrigues da Guerra** indique que la commission parlera de cette question et reviendra avec des propositions.

**M. Gaillard** organisera une séance avec les concernés.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h45.

Edgar CARDOSO INACIO  
Président du Conseil

Caroline RADICE  
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Emmanuelle Maia